

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
.....
REGION DU CENTRE
.....
DEPARTEMENT DE LA LEKIE
.....
COMMUNE D'EBEBDA
.....
SECRETARIAT PARTICULIER
...
TEL : 677 69 91 03 / 669 65 76 76



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
.....
CENTER REGION
.....
LEKIE DIVISION
.....
EBEBDA COUNCIL
.....
PRIVATE SECRETARY
.....

DECISION MUNICIPALE N°.....⁰⁸..... /DM/19/C.EBEBDA/SP DU **17 AVR 2019**

Portant attribution de la demande de cotation pour les travaux de traitement des points critiques sur les tronçons de route Lendong – Melen – Leka – Nkolossang / Melen – Ngoksa – Ebogo dans la Commune d'Ebebda, Département de la Lékié, Région du Centre.

Le Maire,

Vu la loi constitutionnelle ;

Vu la loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu la loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu le décret N°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié par le décret N°90/1464 du 03 Novembre 1990 ;

Vu le décret 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la commune d'Ebebda ;

Vu le décret N°2012/480 du 22 Novembre 2012 portant nomination de Monsieur SIMOU KAMSU PATRICK à la fonction de préfet du département de la Lékié ;

Vu l'arrêté N°229/cab/pm du 07 Octobre 2009 du premier Ministre, Chef du Gouvernement, portant réorganisation du cadre institutionnelle d'exécution du programme national de développement participatif (PNDP) ;

Vu l'arrêté N°00000066/A/MINATD/DCTD du 1^{er} Novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur AWONO SYRINUS au poste de Maire de la Commune d'Ebebda, Département de la Lékié ;

Vu la décision municipale portant constatation de la composition d'une commission interne de passation des marchés auprès de la commune d'Ebebda ;
Vu la circulaire portant exécution de la loi de finance de la république du Cameroun exercice 2019.

Considérant la demande de cotation N°004/DC-EBEBDA/CPM/2019 DU **09 AVRIL 2019** pour les travaux de traitement des points critiques sur les tronçons de route Lendong – Melen – Leka – Nkolossang / Melen – Ngoksa – Ebogo dans la Commune d'Ebebda, Département de la Lékié, Région du Centre.

DECIDE

Article 1 : L'entreprise **ETS MAJOMA** a été retenue comme adjudicataire de la demande de cotation pour les travaux de traitement des points critiques sur les tronçons de route Lendong – Melen – Leka – Nkolossang / Melen – Ngoksa – Ebogo dans la Commune d'Ebebda, Département de la Lékié, Région du Centre à compter de la date de signature de la présente décision.

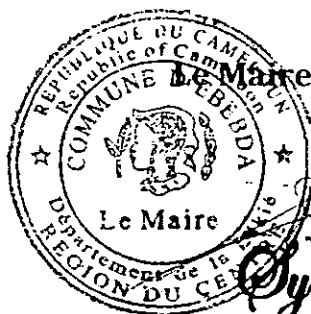
Article 2 : L'adjudicataire ci-dessus désigné est invité à se présenter à la Mairie d'Ebebda, pour notification de son ordre de service.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliation :

- MINMAP
- ARMP
- RM/EBEBDA
- CIPM/EBEBDA
- INTERESSE
- Affichage
- Chrono/Archives

Ebebda, le **17 AVR 2019**.....



Syrinus Awono